
*Comité technique ministériel,
déclaration du SNPTES-UNSA : liste non-exhaustive de sujets de
mécontentement...*

Le SNPTES-UNSA profite de ce comité technique ministériel, pour rappeler son **mécontentement sur plusieurs points.**

Mécontentement, tout d'abord, sur l'application de la convergence indemnitaire qui, théoriquement, devait, pour la plupart d'entre nous, conduire à une amélioration des montants de primes sur nos fiches de paie. Nous en sommes bien loin. Bien loin en raison de la frilosité de certaines directions d'établissements et, parfois, de leur manque de moyens, mais aussi, bien loin, en raison de la gestion ministérielle de ce dossier. Ce dernier, en rejetant le principe de convergence, pourtant prévu par l'Accord améliorations des rémunérations et des carrières signées, à Matignon, par le SNPTES et l'UNSA, préfère cibler certains corps sans faire la démonstration que ceux-ci sont moins bien dotés que les autres. En ciblant ainsi certains corps, paradoxe des paradoxes, le ministère créerait encore plus de divergences... exact contraire du but recherché !

Pour atteindre cette convergence qui, rappelons-le, est une mesure d'équité (équité au sein de nos établissements et équité, plus large, entre fonctionnaires de l'ensemble des ministères), le SNPTES demande : des moyens budgétaires plus conséquents, une réduction du calendrier prévu pour la convergence, le relèvement conséquent des socles de gestion (en clair, les montants minimums obligatoires des primes que nos collègues, selon leurs corps, grades et groupes de fonction doivent recevoir sur leurs comptes).

Mécontentement, ensuite, de voir de plus en plus d'établissements imposer de longues périodes de fermeture des locaux universitaires... Certes, le SNPTES est conscient de l'accroissement des coûts de l'énergie comme il est conscient de la nécessité d'une transition écologique, mais nous savons aussi que la recherche se réalise 365 jours sur 365 et qu'il est difficilement envisageable de fermer arbitrairement nos unités de recherche, nos plateformes comme la plupart de nos services.

Mécontentement, par ailleurs, de voir certains points de l'Accord améliorations des rémunérations et des carrières prendre du retard... Autrement dit, nous en sommes en présence d'un ministère qui n'applique pas, à la lettre, un calendrier fixé dans un accord signé, à Matignon, par le SNPTES et l'UNSA. Mécontentement, aussi, du fait que le comité de suivi de cet accord ne se réunisse plus sous prétexte qu'une décision de justice aurait remis en cause son existence... alors que cette jurisprudence, simplement, offre l'ouverture de ce comité de suivi à l'ensemble des organisations syndicales représentatives. **Le SNPTES demande donc la convocation rapide du comité de suivi !**

Mécontentement enfin, quant au retard conséquent pris dans le cadrage ministériel du télétravail (arrêté et circulaire). Ce retard ayant des conséquences sur les services et unités, mais aussi pour les collègues concernés.

Choisy-le-Roi, le 24 octobre 2022